

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.11/6
20 décembre 1950
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE M. OMAR HASSAN
CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle une communication en date du 7 juillet 1950 émanant de M. Omar Hassan et concernant le Territoire sous tutelle de la Somalie. Cette communication était adressée au Conseil consultatif des Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.

Mogadiscio, le 7 juillet 1950.

A l'Organisation des Nations Unies
Conseil de tutelle
Conseil consultatif
Mogadiscio

Monsieur,

Je soussigné Omar Hassan Iusuf, ancien agent de police matricule 3922, ai l'honneur de porter à votre connaissance que, m'étant rendu le 15 mai 1950 au siège principal de la Somali Youth League (SYL) à Brava, j'ai été convoqué, le lendemain, par le chef de la police de Brava qui m'a demandé si je m'étais rendu au siège principal de la SYL; j'ai répondu, selon la vérité, que oui. La-dessus, le chef de la police m'a dit d'attendre qu'il ait fait son rapport à Merca. Le 23 juin dernier, j'ai été envoyé de Brava à Merca et, dès mon arrivée dans cette dernière ville, je me suis présenté au chef de la police; celui-ci m'a immédiatement ordonné d'enlever mon uniforme et m'a annoncé que j'étais renvoyé de la police, parce que j'appartenais à la SYL. Or, je suis physiquement et professionnellement tout à fait capable de remplir mes fonctions et je n'ai commis aucune faute qui puisse justifier mon renvoi. J'estime, en effet, que le fait d'appartenir à la Somali Youth League ne constitue pas un motif légitime de renvoi.

J'ai donc l'honneur de vous demander de vouloir bien étudier mon cas.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(signé) : Omar Hassan.

Reçu par le Conseil consultatif des Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne, le 8 juillet 1950.
